

L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT



PROPRIÉTAIRE OCCUPANT



Vous êtes propriétaire d'un logement que vous habitez en tant que **résidence principale**. Vous souhaitez y faire des travaux de réhabilitation et d'amélioration du confort.

➔ Vous pouvez demander **une aide de l'Etat, l'Amélioration de l'Habitat (AH)**.